



Depuis le lundi 17 août, la Loire-Atlantique est placée en situation de crise de niveau 4 (niveau le plus élevé) concernant l'eau potable.



**EAU
POTABLE
CRISE**

-  Interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h
-  Interdiction de remplir sa piscine (y compris hors-sol)
-  Interdiction de laver les voitures, les stations de lavages sont autorisées seulement pour des lavages sanitaires
-  Interdiction d'arroser terrains de sports, pelouses et espaces verts
-  Interdiction de nettoyer ses murs, ses façades ou ses terrasses

Crise de niveau 4 - eau potable

Compte tenu de la baisse des débits de la Loire à Montjean, en prévention des forts coefficients de marée des prochaines semaines et en accord avec les recommandations du Préfet coordinateur de bassin Loire-Bretagne, le Préfet vient de passer la Loire-Atlantique en **Niveau 4 - Crise pour l'eau potable**. Des mesures de restrictions d'usages de l'eau ont été élargies.

Face à la diminution des ressources en eau et aux conditions climatiques actuelles, la Préfecture de Loire-Atlantique appelle chacun à réduire sa consommation d'eau et

à éviter tout gaspillage.

À ce niveau de restriction, certains usages de l'eau potable sont limités ou interdits, pour les particuliers comme pour les professionnels.

Il est donc demandé à chacun d'adopter les bons réflexes et de veiller à une utilisation responsable de l'eau.

Mesures de restrictions d'usage de l'eau

Les principales mesures de restrictions d'usage de l'eau concernent notamment :

- L'interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h
- L'interdiction de remplir sa piscine (y compris hors-sol),
- L'interdiction de laver les voitures, les stations de lavages sont autorisées seulement pour des lavages sanitaires
- L'interdiction d'arroser les terrains de sports, pelouses, espaces verts et massifs fleuris
- L'interdiction de nettoyer ses murs, ses façades ou ses terrasses.

Liens utiles

- [Arrêté préfectoral - crise de niveau 4 \(pdf\)](#)

[Retour aux actualités](#)